

Conditions générales de vente

Association Les Variations Musicales

Article 1 – Relation contractuelle

1. Les relations contractuelles découlant du contrat de vente de billets sont établies exclusivement entre l'acheteur des billets et l'organisateur respectif.
2. Toute commande adressée par l'acheteur implique l'adhésion sans restriction ni réserves aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 – Prix des places et règlement

1. Les prix des billets sont indiqués en francs suisses toutes taxes comprises. Les prix correspondent aux tarifs en vigueur au moment de la commande.
2. Pour se prévaloir d'un tarif réduit, il est indispensable de présenter une pièce de légitimation valable lors du contrôle des billets. En cas de non présentation d'un justificatif valable, le spectateur devra payer la différence avec le plein tarif.
3. Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol.
4. Toute réclamation concernant la commande de billets devra être signalée au plus vite par mail:
lesvariationsmusicales.suisses@gmail.com

Article 3 – Informations pratiques et règlement

1. Les modifications du programme d'interprétation ou de la distribution ne peuvent donner lieu à un remboursement.
2. Les acheteurs de billets reconnaissent, sans restriction ni réserve, les règles édictées par les organisateurs (Les Variations Musicales) en matière de sécurité, d'accès, de limites d'âge et autres modalités d'exécution, et prennent acte du fait qu'en cas de non-respect desdites règles, ils peuvent être exclus de la manifestation sans avoir droit à une indemnité quelconque.
3. Les enregistrements sonores et/ou visuels en tous genres sont interdits.
4. Les horaires et lieu de spectacle sont imprimés sur les billets. Par égard pour les artistes, le spectacle commence à l'heure précise. Une fois le spectacle débuté, l'accès à la salle ne sera autorisé qu'au moment opportun, voire refusé. En effet, l'accès à la salle n'est plus garanti après l'heure du début de l'événement et ne donne aucun droit à un remboursement.
5. Les spectateurs sont avertis qu'en cas de retransmission à la télévision de la manifestation, leur image serait susceptible d'y figurer.
6. Les salles de spectacle, comme tous les locaux publics, sont des espaces où il est interdit de fumer. Les téléphones portables doivent être éteints complètement, pour ne pas perturber la diffusion du son dans la boucle magnétique.
7. Sauf cas particuliers (spectacles jeune public par exemple), il est interdit aux mineurs de moins de 16 ans d'entrer non accompagné d'une personne majeure ayant autorité sur eux dans les salles de spectacles. Tous les mineurs doivent être en mesure de présenter une pièce d'identité délivrée par une autorité publique, portant l'indication de la date de naissance et

munie d'une photographie. En respectant les conditions citées ci-avant, il est du libre arbitre de la personne majeure de cautionner la participation d'un mineur à un spectacle ou à un concert.

Article 4 – Annulation, interruption, report, changement de lieu, cas exceptionnel

conditions de remboursement

1. Un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation complète de la représentation et/ou de décision par l'organisateur du remboursement des billets.
2. En cas exceptionnel de décision par l'organisateur de rembourser des billets (pour autre motif qu'une annulation), les personnes s'estimant concernées ont un délai de 5 jours ouvrables pour manifester, preuves à l'appui, leur souhait de remboursement. Ce dernier sera étudié par l'Association Les Variations Musicales et fera l'objet d'une réponse circonstanciée. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera recevable.
3. Dans le cas d'une situation particulière (type pandémie/épidémie), le remboursement ne peut être demandé sous prétexte de l'imposition de mesures décidées par les Autorités fédérales et/ou cantonales ou de modification de ces dernières.
4. Si l'organisateur décide de rembourser des billets, seul le prix indiqué sur le billet sera remboursé.
5. L'interruption de la représentation au-delà de la moitié de sa durée ne peut donner lieu à un remboursement.
6. En cas d'annulation totale du spectacle, les billets seront remboursés sur présentation de ceux-ci (pièces comptables) à la demande de l'intéressé, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date du spectacle.
7. A l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez acheté des places, vous acceptez que l'Association Les Variations Musicales, dans la mesure du possible, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de l'achat pour vous tenir informés de la marche à suivre. Nous vous invitons en tout état de cause à vérifier 24 heures avant votre spectacle que celui-ci est maintenu sans modification sur notre site internet www.lesvariationsmusicales.com
8. En cas de report ou de changement du lieu de la manifestation, le billet reste valable pour la nouvelle date ou le nouveau lieu. Les spectateurs n'ayant pas la possibilité d'assister à l'événement reporté peuvent demander un remboursement jusqu'à 5 jours après la date du spectacle figurant sur le billet initial. Aucun remboursement ne pourra intervenir après ce délai.

Article 5– Exclusion de la responsabilité

1. L'Association Les Variations Musicales n'assume aucune responsabilité – négligence incluse sans restriction – à l'égard des dommages matériels, corporels et de tous autres dommages pécuniaires en rapport avec l'organisation et l'exécution des manifestations. L'Association Les Variations Musicales exclut en particulier toute responsabilité à l'égard de dommages dus à des annulations de manifestations, une organisation défailante ou à l'exécution des manifestations.

Article 6– Protection des données

1. L'Association Les Variations Musicales s'engage à traiter avec attention les données des acheteurs de billets et à respecter les dispositions sur la protection des données.
2. Les données personnelles et confidentielles que vous nous indiquez lorsque vous passez commande sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier d'achat.
3. Conformément aux articles 8 et 9 de la Loi Fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, nous vous précisons que les données transmises peuvent être utilisées par nos services internes et que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant aux données personnelles vous concernant.
4. Pour accéder à vos données personnelles enregistrées, il vous suffit de nous en faire la demande par courrier électronique : lesvariationsmusicales.suisses@gmail.com en nous indiquant vos nom, prénom, adresse, adresse e-mail et si possible votre référence client.
5. L'Acheteur accepte expressément que des données personnelles soient communiquées à des tiers dans certaines circonstances : à des administrations, des tribunaux et/ou d'autres services investis de pouvoirs judiciaires.

Article 7 – Tribunal compétent et droit applicable

1. L'Association Les Variations Musicales est seul habilitée à traiter les réclamations et/ou litiges relatifs au produit vendu ou au service rendu.
2. En cas de traduction des conditions générales dans d'autres langues, la version française fait foi.
3. Si la contestation porte sur les opérations de paiement, l'établissement bancaire ou le tiers chargé du système de paiement pourront être consultés.
4. En cas de contestation concernant l'exécution du contrat de vente ou du paiement, Le Tribunal de Neuchâtel est seul compétent et aura compétence exclusive pour juger de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat.
5. Le droit suisse est applicable.